



2020

POUR QUE LES SERVICES PUBLICS REDEVIENNENT VIRAUX

Olivier Starquit

BARRICADE
CULTURE D'ALTERNATIVES

Le monde est en proie à une pandémie, le monde est confronté à une énième crise du capitalisme et soudainement, on redécouvre les vertus de l'État social. Soudainement, il semble que l'on mette fin aux politiques fiscales restrictives qui ont pesé si lourdement sur les services publics. Soudainement, l'État est de retour en grâce. « En quelques heures, on redécouvre toutes les vertus de cet État social tant décrié. Le gouvernement Wilmès II donne la priorité absolue aux soins et aux hôpitaux. La logique de services publics est restaurée. L'État retrouve toute sa capacité "keynésienne" à réguler l'économie en venant à la rescousse des acteurs et des secteurs les plus touchés par la crise¹. » Les règles relatives aux aides d'État ont été assouplies et les États membres n'ont temporairement pas à se soucier des règles budgétaires européennes².

1 Édouard DELRUELLE, « Face au coronavirus, le retour de l'État social », *Le Soir*, 27 mars 2020.
> <https://plus.lesoir.be/290099/article/2020-03-26/face-au-coronavirus-le-retour-de-letat-social?fbclid=IwAR3uvyuxvUjksaUyhK8roXpPVMs34kfjRqCfUreQXiC4j3yUrii4ByPqTHk>

2 Même la très rigide Allemagne a décidé de passer outre son obsession de la dette, en dérogeant à l'obligation constitutionnelle qu'elle s'était donnée de la limiter son déficit fédéral structurel à 0,35 % de son Produit Intérieur Brut (PIB).
> lemonde.fr/economie/article/2020/04/05/en-allemande-la-levée-inedite-du-frein-a-la-dette-publique_6035648_3234.html

Une coquille au service du marché?

Cependant, il est légitime de se poser la question suivante : « L'État est-il de retour aujourd'hui ? Au contraire, l'État n'est jamais parti. Les opérations de sauvetage économique ne sont plus surprenantes. La crise financière de 2007 a démontré pour la première fois le fossé entre la théorie et la pratique néolibérales. Le sauvetage des banques en 2007 montre à quel point le capitalisme reste dépendant de l'État³. » À ce moment-là, rappelons-nous, nous avons connu le sauvetage des banques et puis... plus rien, exceptée quelques vagues réformes, souvent de façade. Pas question de socialiser le secteur et de le gérer selon des critères propres au public.

Pour certains, cette crise fut le premier coup porté au néolibéralisme alors que pour d'autres, cette même crise fut le coup le plus violent, le plus visible, asséné par le néolibéralisme à l'État. Car en effet, « le néolibéralisme n'a jamais cherché l'effacement de l'État, n'a jamais prétendu faire l'économie d'une intervention de ce dernier pour sauvegarder les marchés et le capitalisme et aider la société à entrer dans les modèles macro-économiques dominants. »⁴ Quoiqu'il en soit, le virus et la pandémie actuelle l'ébranlent sérieusement une deuxième fois. Mais paradoxalement, le virus remet précisément à l'avant-plan ce que le néolibéralisme voulait détruire : les services publics, ces outils qui ont été et restent des éléments constitutifs du modèle de démocratie renforcée, bâti après la seconde guerre mondiale, un modèle qui avait profondément transformé l'organisation du système politique en vue d'une meilleure réalisation de l'égalité. Les services publics avaient clairement été conçus comme des outils de redistribution des richesses produites, financés par le biais de l'impôt.

3 Dries GOEDERTIER, « *De come-back van de Staat* », *Samenleving & Politiek*, n° 5, vol. 27, mai 2020, p.4-5. [C'est nous qui traduisons.]

> sampol.be/2020/05/de-comeback-van-de-staat

4 Fabien ESCALONA et Romaric GODIN, « Les quatre scénarios pour l'hégémonie politique du "monde d'après" », *Mediapart*, 23 mai 2020.

> mediapart.fr/journal/france/230520/les-quatre-scenarios-pour-l-hegemonie-politique-du-monde-d-apres

Pour le néolibéralisme, il est évident que les services publics constituaient un obstacle à détruire. Et, pièce par pièce, ce processus a été mis en œuvre pour en arriver à ce que l'on pourrait appeler un service public en trompe-l'œil ou à du façadisme, une version « *Canada dry* » ; ça en a le goût, ça en a l'odeur, mais ça n'est pas du service public. De fait, après des « réformes », si le service public est théoriquement maintenu, un regard plus en profondeur permet de voir que seul le nom garde les traits caractéristiques du service public : l'intérieur du concept a été revisité et repensé à la sauce néolibérale, comme si pour sauver les meubles, il fallait tout simplement vider toutes les pièces et ne garder que la façade!

Au prétexte de juguler l'endettement, quatre décennies de néolibéralisme ont attaqué et érodé ce modèle. Ce démantèlement de plus en plus marqué des services publics aurait pour objectif de favoriser en permanence les conditions institutionnelles d'une concurrence libre et non faussée, étant entendu que ceux-là étaient d'abord et avant tout au service dudit marché, et que c'était là leur rôle premier. Pariant sur cette orientation et l'accompagnement de cette évolution, les partis sociaux-démocrates ont participé et participent encore à cette dissection même si, dans leur chef, les privatisations ont été menées dans la dénégation, par étapes ou par contournement (songeons à l'usage de l'euphémisme « consolidations stratégiques » pour désigner la privatisation partielle de *Belgacom*).

Ce que le virus nous a raconté

Tous les stratagèmes mis en œuvre par la machine néolibérale ont réduit les services publics à une sorte de service minimum : les sous-investissements en ont provoqué l'affaiblissement, parfois pour en préparer la privatisation. Les directives adoptées au niveau européen et les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne ont également provoqué la libéralisation de plus d'un secteur (Citons notamment la directive Bolkenstein, même dans sa version édulcorée, ou encore la directive spécifique aux soins de santé, comme nous l'évoquons ci-dessous). Cela a fatalement conduit à une dégradation du service et des conditions de travail de leur personnel.

Le secteur des soins de santé n’y a pas coupé : la commercialisation des soins et la privatisation ont compromis notre capacité à faire face à la crise sanitaire de la manière la plus efficace possible. Citons l’exemple de l’Espagne, où l’État a été contraint de prendre le contrôle de tous les hôpitaux privés. Mais la Belgique n’a pas non plus été épargnée et la dernière législature a été caractérisée par une « fuite en avant néolibérale qui ne peut se poursuivre qu’avec le relais de dispositifs sécuritaires et identitaires qui mettent à mal la démocratie et l’État de droit. C’est tout le sens de l’attelage qui a uni libéraux et nationalistes entre 2014 et 2019 : se débarrasser du fardeau de la solidarité et ériger une forteresse contre les “autres”. Deux faces d’une même médaille⁵.»

Une résistance à organiser et repenser

Mais, même décimés, les services publics ont pendant cette période de confinement continué de donner des droits à la société et ont veillé à ce que celle-ci fonctionne. « Leur inscription sur la liste belge des services essentiels (au même titre que la logistique, les grands magasins et bien d’autres secteurs) est au moins une satisfaction intellectuelle après des années de railleries et d’économies. Cependant, nous ne pouvons pas en tirer de satisfaction. Le gouvernail doit être changé. La revalorisation des services publics et les investissements dans nos infrastructures publiques doivent s’inscrire dans une politique de relance progressive axée sur la production locale de biens stratégiques (tels que les masques buccaux)⁶.»

Mais il faudra plus qu’un refinancement et plus que plus de moyens humains, financiers et matériels. Car ce que l’on a présenté comme une simple question de bonne gouvernance recouvrait une idéologie, néo-libérale, qui ne disait pas son nom. L’État social devra être « restauré et réactualisé pour affronter les vrais défis qui sont les nôtres : la réduction des inégalités, la transition climatique, le défi des migrations et des diasporas

5 Édouard DELRUELLE, *op. cit.*

6 Dries GOEDERTIER, *op. cit.*

“postcoloniales”, l'égalité femme/homme⁷... » et ce revirement, entre autres, devra inéluctablement reposer sur une réforme fiscale structurelle et juste qui mette réellement à contribution les revenus du capital et les bénéfices des entreprises, de celles qui ont les moyens de recourir à de savantes « ingénieries fiscales », et particulièrement des multinationales devant lesquelles le monde politique s'est le plus prosterné, promettant légèreté fiscale et aide généreuse sans réelle contrepartie. Ce temps doit être révolu.

Rappelons que les services publics, lors de leur création, répondaient à l'essentiel des besoins (individuels et collectifs) des usagers en mettant notamment à leur disposition des biens matériels et immatériels gratuitement ou à un prix abordable, aux mêmes conditions et sans interruption. Il est impératif de remettre en avant une conception offensive de ce qui doit être du ressort public et que ce qui est ou revient dans le giron public soit absolument et uniquement mû par les principes suivants :

- le principe d'égalité (accès pour tous aux mêmes conditions) ;
- le principe d'universalité et de neutralité ;
- le principe de continuité ;
- le principe de mutabilité (adaptation) ;
- et le principe de statutarisation des agents, qui les protège de l'arbitraire du pouvoir politique. Rappelons en effet que le statut Camu qui couvre les agents de l'État a été promulgué en 1937, en des temps suspects, précisément pour veiller à assurer la continuité du service et la protection des agents face aux pressions politiques de tout genre.

Ainsi, tout ce qui est vital pour l'être humain doit bénéficier d'une protection publique, soit par un service public, soit par une intervention publique : cela va du contrôle de l'autosuffisance alimentaire à la création de logements en passant par la production de masques buccaux et de médicaments : lors de la crise de la dioxine, le législateur n'a pas eu d'autre choix que de créer une agence publique. Concernant les médicaments, est-il illusoire de penser que par la production et la distribution de pro-

7 Édouard DELRUELLE, *op. cit.*

duits génériques, l'opérateur public puisse casser le marché au bénéfice des usagers⁸? De même, l'obligation de mise à disposition de logements publics sociaux est un outil efficace contre la spéculation immobilière dans les communes : cette accessibilité garantie constitue un effet de levier qui donne au pouvoir public un rôle d'aiguillon régulateur par rapport au privé et justifie ainsi pleinement son rôle d'acteur au service de l'égalité. En effet, quels sont les instruments les plus adéquats pour réaliser cette égalité, sinon les services publics qui œuvrent à cette fin par la redistribution des richesses et qui constituent en quelque sorte le patrimoine de ceux qui n'en ont pas?

Les services publics offrent un cadre propice à l'épanouissement d'un citoyen (et non uniquement d'un consommateur, aussi acteur soit-il) dans une démocratie conçue comme une société qui permet à chacun de ses membres de s'émanciper et de devenir des citoyens éclairés et libres, qui agissent sur le présent, qui s'investissent dans la vie de la cité, qui participent équitablement à l'effort de production des biens et des savoirs. Sans accès aux droits fondamentaux, comment exercer véritablement sa citoyenneté?

Qu'est-ce qu'un service public?

Évidemment les mots sont importants : qu'entendons-nous par services publics? Pas ces organes qui ont muté suite à l'introduction des critères de gestion du privé (tableaux de bord, évaluation, gestion par le stress, etc.) pas ces Partenariats Public-Privé (PPP), qui aboutissent à la marchandisation des services et vampirisent les fonds publics, pas les SIG⁹ chers à l'Union européenne, pas non plus ces obligations de service public ou de

8 Cf. étude à paraître sur ce sujet.
> barricade.be

9 Les Services d'Intérêt Général (SIG) sont « des services considérés par les autorités publiques des pays membres de l'UE comme étant d'intérêt général et faisant par conséquent l'objet d'obligations de service public spécifiques. Ils peuvent être fournis par l'État ou par le secteur privé.»
SOURCE : Site de la Commission Européenne.
> https://ec.europa.eu/info/topics/single-market/services-general-interest_fr

service universel qui ne peuvent en fin de compte que répartir les miettes du festin après le passage du privé. Cette conception renouvelée englobe la production, le transport et la distribution d'énergie, la gestion des déchets, les soins de santé, l'enseignement... alors que ces secteurs sont à l'heure actuelle partiellement déjà aux mains du privé. Le même raisonnement s'applique à la gestion du stationnement dans les villes : comment ne pas voir que la privatisation des parkings revient à privatiser l'espace public? Comment comprendre que l'on crée ainsi un être hybride où vos rapports de citoyen avec votre commune se transforment soudain en une sorte de contrat, où obligations et droits relèvent de divers domaines juridiques et sont par ailleurs inégaux¹⁰? L'exemple n'est pas anecdotique. Par le petit bout de la lorgnette, il donne à voir le dérèglement du service public, l'action acide de la quête de rentabilité.

Non, notre conception du service public repose sur le fait que certaines activités sociales doivent échapper, en fonction de la nature des objectifs et intérêts qu'elles mettent en jeu, à l'application de la logique marchande et à la recherche du profit, pour être gérées selon des critères spécifiques, permettant un accès de tous à ces biens et services, en bref des services publics affranchis des contraintes économiques et de la logique marchande. En somme, l'idéal d'égalité sert l'émancipation de l'individu.

Comment concevoir une gestion plus citoyenne des entreprises publiques? Est-il envisageable de mettre en place des conseils d'administration avec des représentants du monde politique, des travailleurs et des usagers (mais selon quels critères? Des représentants de la prétendue société civile dont la représentativité laisse à désirer?, Des représentants du syndicat autre que celui qui défend les intérêts des travailleurs concernés? Des usagers tirés au sort?).

Bien sûr, il faut évidemment se garder de mythifier l'État. Il convient aussi de se demander jusqu'où ce dernier intervient sans opprimer et selon

10 Cf. ce jugement de la justice de paix du 12 août 2011 particulièrement intéressant quant à la médiation de dette. En substance, le juge estime que la commune devient un vendeur, l'usager un consommateur, et cela change tout quant aux frais de recouvrement, de rappel etc.
> mediationdedettes.be/Les-redevance-et-taxes-en-matiere-276

quel mode de gestion. Hors de question de préconiser un étatismes complet aux contre-pouvoirs absents.

Quant à savoir jusqu'où l'acteur public intervient et quant à savoir si l'opérateur public doit assumer tous les désirs individuels par rapport au collectif, quant à savoir quels soins de santé rembourser, nous ne pouvons tenir qu'une seule ligne. Elle caractérise à la fois la force et la faiblesse du pouvoir public, à savoir que la délimitation de son champ d'intervention est le fruit du processus démocratique : il tire sa fragilité et sa légitimité de ce fait. Il en découle qu'aucune réponse ne sera jamais définitive mais sera constamment le fait et le fruit du débat démocratique.

Quoi qu'il en soit, la reconquête progressive d'espaces de vie, l'approfondissement de la démocratie, le développement de la citoyenneté et l'exercice des droits qui l'accompagnent passe par une réappropriation et une revitalisation des services publics qui développent une pertinence sociale. Il est donc vital et urgent de définir une série de secteurs et de services qui doivent être gérés par la puissance publique, et par celle-ci exclusivement.

Un autre enjeu important qui nous semble devoir être pris à bras le corps par les progressistes européens est celui du développement d'initiatives industrielles publiques et de services publics européens.

Enfin, dans le cadre de la transition écologique, il semble évident que les besoins fondamentaux et élémentaires doivent être assurés par un ou des acteurs publics, besoins financés par le contribuable et dont l'accessibilité sera garantie à toutes et tous. Cette approche, bien que susceptible de réunir une très large coalition sociale, est incompatible avec les politiques libérales ou d'extrême droite. Elle privilégie des besoins réels qui ne seront pas satisfaits par la production d'objets inutiles dans les pays à bas salaires, ni par une politique de l'offre sans correspondance avec les besoins réels et raisonnés, avec une économie qui convoie d'un point du monde les objets et biens les plus abscons, insensible à l'urgence écologique.

Conclusion

La promotion des services publics offre la pleine radicalité d'un positionnement irréconciliable avec les postulats idéologiques de la société capitaliste. Rien n'est inéluctable. Un projet de société dans lequel le service public constitue la pierre angulaire de la défense de la démocratie, au lieu de la reddition en rase campagne sur le terrain des idées, offre un terreau fertile. Par une appropriation populaire et un réel rapport de forces, les services publics, forme de « déjà-là émancipateur » pourraient se muer en de véritables laboratoires d'expérimentations et d'innovations démocratiques. « *Never waste a good crisis*¹¹ » disent nos adversaires. Qu'attendons-nous pour saisir le *momentum* ?

Olivier STARQUIT

Pour aller plus loin

À celles et ceux qui voudraient en savoir plus sur les principes constitutifs d'un réel service public, nous renvoyons vers Lia CAPONETTI et Barbara SAK, « Comment définir le service public à travers ses différentes facettes, missions et principes », *Ciriec*, 2016/06.

> ciriec.ulg.ac.be/wp-content/uploads/2017/02/WP2016-06FR.pdf

S'agissant de la « Gouvernance », les ouvrages d'Alain DENEAULT *Médiocratie* et *Gouvernance* restent des références. Ils sont tous deux publiés aux éditions Lux.

Concernant le néolibéralisme, les ouvrages de Christian DARDOT et Pierre LAVAL sont cruciaux :

- *Ce cauchemar qui n'en finit pas*, éd. La Découverte, 2016 ;
- *La Nouvelle Raison du monde*, éd. La Découverte, 2010.

11 « Ne jamais gaspiller une bonne crise. »

BARRICADE

CULTURE D'ALTERNATIVES



Auteur

Olivier STARQUIT

*

Relecteur

Emmanuel BOUCHAT

*

Chasseur de coquilles

Emmanuel BOUCHAT

Coordination du pôle publications

Perrine VANMEERBEEK

*

Pôle publications

Emmanuel BOUCHAT

Virginie GÉROUVILLE

Nicole VAN ENIS

*

Maquettiste

Jérôme BECUWE

*

Éditeur responsable

Jérôme BECUWE

asbl *Barricade*

rue Pierreuse 21 • 4000 Liège

Comité éditorial

Emmanuel BOUCHAT

Yannick BOVY

Joanne CLOTUCHE

Noémie CRAVATTE

Virginie GÉROUVILLE

Alice MINETTE

Sandra ROUBIN

Didier SOMZÉ

Olivier STARQUIT

Nicole VAN ENIS

Perrine VANMEERBEEK

Lancé en 2010, le *pôle Publications* de *Barricade* est consacré à la rédaction et l'édition d'analyses et d'études. Inscrit dans une démarche d'éducation permanente, ce pôle éditorial vise à offrir des articles qui suscitent de l'étonnement, alimentent une réflexion, nourrissent des perspectives d'actions, à l'attention de divers publics et secteurs d'activités : associatif, militant, scientifique,

étudiant, services publics, etc.

La culture du débat est au cœur du projet éditorial de *Barricade*. Nous voulons faire se rencontrer et dialoguer différents points de vue et différentes manières d'écrire, dans le respect des valeurs qui nous sont chères : **féminismes, justice sociale, interculturalité, alternatives, impertinence, et esprit critique.**

Analyses et études

Disponibles gratuitement sur notre site **barricade.be** et en imprimés, rue Pierreuse 15 – 4000 Liège via la librairie *Entre-Temps*, la librairie de *Barricade*.

Agenda de nos activités

Rejoignez-nous sur *Facebook* ou inscrivez-vous à notre newsletter sur **barricade.be**. Recevez gratuitement le *Pavé Dans La Mare*, notre revue bimestrielle, en nous contactant par mail à info@barricade.be ou par téléphone au 04 222 06 22